

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 19/24 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE À L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC MAITRISE DES DEPENSES ENERGETIQUES

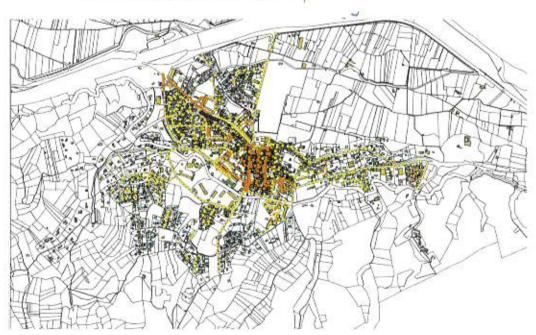
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics.

Dans le cadre de sa politique environnementale, ayant pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables, la commune s'est engagée depuis 4 ans dans une démarche globale de rénovation de son parc d'éclairage public.

Suite au diagnostic réalisé en 2012, et conformément à ses préconisations, la commune a commencé la rénovation de son parc d'éclairage public (environ 630 points traités).

A ce jour, il reste environ 430 points lumineux à changer afin d'y installer des sources lumineuse types LED en adéquation avec les niveaux d'éclairement définis lors du diagnostic. Cette opération vise à remplacer dans un premier temps 350 points lumineux sur la durée du marché, soit 2 ans.

Référentiel des niveaux d'éclairements



FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeur	Taux	Montant
DEPARTEMENT 13	24.41%	128 000 €
ETAT - Fond Vert	20%	104 883 €
Autofinancement commune	55.59%	291 534 €
TOTAL		524 417 €

Ce projet débuterait en septembre 2024 et se terminerait en septembre 2026.

DE SOLLICITER l'Etat au titre du Fond Vert.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 13 mars 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Prédicture let 9 MARC 2 et de la publication ou notification le

Département des Bouches du Rhône Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE 2 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

> RECU EN PREFECTURE le 19/03/2024